



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3933

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture et mise en œuvre de logiciels informatiques dans les domaines de la gestion et du décisionnel et prestations d'assistance technique - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame la Conseillère Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguët (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3933**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Fourniture et mise en oeuvre de logiciels informatiques dans les domaines de la gestion et du décisionnel et prestations d'assistance technique - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet porte sur la réalisation, fourniture et mise en oeuvre d'applications informatiques spécifiques de petite taille, ne nécessitant pas une expertise fonctionnelle métier particulière, et dans des domaines technologiques référencés au sein du système d'information de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit d'acquérir également des logiciels non standard pour satisfaire de nouveaux besoins fonctionnels dans les domaines de la gestion au sens large et du décisionnel ainsi que de faire réaliser des prestations d'assistance technique aux chefs de projets dans le domaine des projets informatiques comme la conduite d'un sous-projet, le pilotage et validation d'une migration de données d'un système devenu obsolète vers un nouveau système à venir, la prise en charge de la recette ou la rédaction de documents.

Ce projet est composé de 3 lots. Il s'agit d'un accord cadre multi-attributaires (4 titulaires par lot), conformément à l'article 76 du code des marchés publics, sans engagement de commande.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture et mise en oeuvre de logiciels informatiques dans les domaines de la gestion et du décisionnel et prestation d'assistance technique.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : réalisation d'applications informatiques spécifiques de gestion. Il consiste en la réalisation, fourniture et mise en oeuvre d'applications informatiques spécifiques de gestion,
- lot n° 2 : réalisation d'applications informatiques spécifiques décisionnelles et de traitements d'interfaces. Il consiste en la réalisation, fourniture et mise en oeuvre d'applications informatiques spécifiques décisionnelles et traitements d'interfaces,
- lot n° 3 : prestations d'assistance technique aux chefs de projet.

Chaque lot de l'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 4 ans et ne comporte pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est le suivant :

Lot	Libellé du lot	Estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale du marché (en € HT)
1	réalisation d'applications informatiques spécifiques de gestion	250 000
2	réalisation d'applications informatiques spécifiques décisionnelles et de traitements d'interfaces	150 000
3	prestations d'assistance technique aux chefs de projet	300 000

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 12 avril 2013, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : réalisation d'applications informatiques spécifiques de gestion - entreprises ASTEK Rhône-Alpes, OSIATIS Ingénierie, SULLY Group, DESIRADE,

- lot n° 2 : réalisation d'applications informatiques spécifiques décisionnelles et de traitements d'interfaces - entreprises ASTEK Rhône-Alpes, HOMSYS, ALDHERIS Groupe NETAPSYS, MICROPOLE Rhône-Alpes,

- lot n° 3 : prestations d'assistance technique aux chefs de projet - entreprises MICROPOLE Rhône-Alpes, GFI Informatique, OPEN SAS, ASTEK Rhône-Alpes.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre concernant des prestations de fourniture et mise en œuvre de logiciels informatiques dans les domaines de la gestion et du décisionnel et des prestations d'assistance technique et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : réalisation d'applications informatiques spécifiques de gestion - entreprises ASTEK Rhône-Alpes, OSIATIS Ingénierie, SULLY Group et DESIRADE,

- lot n° 2 : réalisation d'applications informatiques spécifiques décisionnelles et de traitements d'interfaces - entreprises ASTEK Rhône-Alpes, HOMSYS, ALDHERIS Groupe NETAPSYS et MICROPOLE Rhône-Alpes,

- lot n° 3 : prestations d'assistance technique aux chefs de projet - entreprises MICROPOLE Rhône-Alpes, GFI Informatique, OPEN SAS et ASTEK Rhône-Alpes.

2° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - section investissements - compte 2051 - fonction 20.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.